GIGNAC
EN QUERCY

GIGNAC INFO

N°45

Mai 2023

ÉDITO

SOLANGE OURCIVAL
MAIRE DE GIGNAC

Chères Gignacoises,
chers Gignacois,

Le 24 février 2022 les troupes Russes ont envahi l' Ukraine; c' est le retour brutal d'un conflit majeur en Europe. Cette agression lâche et scandaleuse, ce crime contre la paix, ne sont pas sans conséquences sur nos économies.
L'inflation est de retour, elle atteint en Europe des taux inégalés depuis 1985, notamment sur les produits alimentaires. Les revenus modestes et moyens en souffrent. Nos agriculteurs aussi sont à la peine, non seulement à cause de l'augmentation des charges d'exploitation, des pandémies mais aussi à cause des difficultés à écouler certaines productions comme les noix.
Dans cet environnement national et international morose, nous avons souhaité améliorer le cadre de vie de nos concitoyens. Nous avons agi avec la modestie que nous impose nos finances, mais avec la constante volonté de mener à bien nos projets et de tenir nos engagements.
Le moment venu vous serez les seuls juges du respect de ces engagements.
En 2023 nos deux projets " phare" sont le cœur de village avec des travaux importants qui vont changer l'image de Gignac, mettre en valeur son église, sa place centrale et son patrimoine bâti centenaire.
La réouverture du café, restaurant, commerce est une belle lueur d'espoir. Nous souhaitons à ce jeune couple le meilleur, c'est à dire la réussite ! A ce propos, je dois remercier la commission composée de citoyens et d'élus pour leur travail ainsi que Cauvaldor Expansion et Mille Cafés qui ont été en première ligne pour le choix délicat des candidats.
Au cours de ces 3 années : nous vous avons informé par divers moyens et concerté lors des réunions publiques. Nos principales réalisations, résultat d'un travail collectif sont les suivantes :
- Les aménagements de sécurité de la traverse du bourg : RD 87 et RD 15 subventionnés par la DETR et les amendes de police
- La sécurité incendie : installation d'une 1 borne aux Fraux en 2021 , et de 2 bâches incendie (Sireyjols et La Sotte) en cours.
- La rénovation de la maison rue Pierre Cérou.
- L'amélioration énergétique des logements communaux : isolation , installation de poêles à granulés pour certains.
- L'amélioration énergétique du bâtiment école-cantine - logements subventionné à 80 % France Relance (installation d'une chaudière collective à granulés en remplacement des énergies fossiles).
- L'aménagement du terrain Clou del Pech : viabilisation de 5 lots dont 2 sont vendus.
- L'acquisition du Zinc de la Quique en juillet 2021 (mur-matériel-fonds-licence) suite à la liquidation judiciaire, suivi du travail de la commission.
- Le compactage des emprunt à un taux inférieurs et l'intégration du budget des logements locatifs au budget principal ce qui permet de dégager des marges de manœuvre pour financer des projets.
- L'acquisition du terrain rue du Puits Bourgnaguet : l'échange avec Bruno Armand a permis la réalisation du parking en contrebas de la place essentiel dans le cadre de l'aménagement du cœur de village.
- L'acquisition de la maison place Saint-Martin (demandes de subventions en cours).
- L'obtention du Label Ecocert pour la cantine.
- La mise à niveau des primes de tous les agents.
- La gratuité de la garderie et la mise en place de l'aide aux devoir.
- Le remplacement du tracteur et l'acquisition d'une faucheuse d'accotement et d'une balayeuse.
- L' acquisition des copieurs pour mettre fin au leasing trop onéreux.
- La téléphonie avec l'installation d'un standard.
- La création du site communal et la mise en place d'intramuros.
- L'adressage terminé fin 2022 avec la pose en interne des panneaux et des numéros.

Au-delà de ces investissements, la crise énergétique qui frappe durement nos concitoyens affecte aussi nos budgets municipaux. Nous restons vigilants sur nos consommations publiques : éclairage, chauffage école et mairie. Une mauvaise nouvelle toutefois, en 2023 nous devrons prévoir le remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes .
Chères gignacoises, chers gignacois nous sommes bien conscients qu'à mi-mandat toutes vos attentes ne sont pas satisfaites. Parfois vos réserves ou vos critiques s'expriment ; merci pour celles qui sont constructives. Elles contribuent à la bonne santé de notre démocratie locale.
Sachez que nous faisons notre maximum pour gérer au mieux la commune dans un contexte qui n'est pas toujours facile. Restons solidaires et tolérants, c'est la meilleure façon de résister aux difficultés du moment.

Gignac-Infos est un bulletin édité par la municipalité de Gignac (46). Il est diffusé gratuitement.
Directrice de la publication : Solange Ourcival - Réalisation : François Moinet - Photos : FM et associations. Maquette 16&12.
Impression : Atelier 46 à Souillac. Les membres du conseil municipal, le personnel communal et les associations de Gignac ont participé à la rédaction de ce numéro. Tirage 400 exemplaires. Distribution : la Poste.
Contact : Mairie de Gignac. Tél.: 05 65 37 70 53 ou courriel : contact@gignac46.fr

ETAT CIVIL 2022

NAISSANCES	Le :
VIGNET-FOUCAUD Meï,Charlotte,Julie	29 janvier
GAUCHET Auguste	24 juin
FLAMENT Paul, David, Nicolas	28 juin
LEFEBVRE Lou, Elisabeth, Marthe	13 septembre
HANAUER Eli, Alphonse	3 octobre
TRONCHE Louise	9 octobre
NEYRAC, Noémie Julia	9 décembre

DÉCÈS	Le :
SAULIERE Marie, Reine,Solange	2 février
LECLERE Jérôme, Guy, Robert, Maximilien	18 avril
HUZHEV Andrii	9 mai
PESTOURIE Hermance, veuve Gauchet	29 mai
VAYSSIE Pierre, Louis	11 août
VAN DONGEN Jan, Petrus	22 septembre
LESCURE Pierre, Etienne	12 octobre
LARCHE Georgette, veuve Magne	19 novembre

MARIAGES	Le :
LIPEMH Ange, Claudia - BOURRIANNE Luc	21 mai
FRANÇOIS Emilie, Véronique, Marie - BURELOUX-FAUREL Julien	16 juillet
FOUCAUD Marie, Amanda, Tamara - VIGNET Morgan, Jean	13 août
MALET Estelle - FOUILLADE Sébastien	3 septembre
PETIT Stéphanie, Monique, Isabelle, Corinne - MALKI Mehdi	17 septembre
ABADIE Sabine, Marie, Nanette - FERNANDES Fernand, Julio -	3 décembre
GOULMY Véronique - DELSOL Christian, Jean, Marc	27 décembre

Recensement de la population 1 janvier 2023

Habitants : 674
Personnes comptées à part : 15
Population totale : 689

On constate une légère augmentation depuis 2018 (671) et une stagnation depuis 2020.

URBANISME 2022

Déclarations préalables : 17
Photovoltaïque en toiture : 2
Photovoltaïque sur mat : 2
Clôture : 2
Enduit et menuiserie : 2
Création de fenêtres de toit : 2
Construction d'une piscine : 3
Pompe à chaleur en façade : 1
Réfection d'une toiture : 1
Division en vue de construire : 1

Permis de construire : 16
Réhabilitation d'une maison : 1
Construction d'un hangar : 1
Construction hangar agricole avec toiture photovoltaïque : 3
Réaménagement et rénovation thermique d'une habitation : 1
Construction d'une maison individuelle : 2
Réhabilitation Hôtel Restaurant « la Truffière » : 1<
Construction d'une annexe pour : 2
Extension d'une habitation : 1
Pose d'un mobil-home : 1
Construction d'un garage + carport : 1
Poolhouse+ carport : 1
Rénovation d'une maison d'habitation-transformation en 2 logements : 1

Permis d'aménager : 1
Aménagement cœur de village, bourg de Gignac

Recensement militaire

Pensez à vous faire recenser auprès de votre mairie dès vos 16 ans. Vous serez convoqués à une journée défense et citoyenneté dans un délai de 6 mois à un an après votre inscription, selon votre âge (jamais avant 17 ans).
L'attestation de recensement vous sera demandée pour tout examen.
Pour le passage du permis de conduire, il faut aussi avoir fait sa journée (prévoyez donc de vous faire recenser en tenant compte du délai qui peut aller jusqu'à un an). Pour toute information : la mairie ou le CSNJ-toulouse.trait.fct@intradef.gouv.fr

L'ACTUALITÉ

LA PÊCHE AUX ANGUILLES

Il semblerait, d'après certains, que le conseil municipal ait outrepassé ses droits en créant, comble d'une gestion autocratique, un aménagement pour le nouveau commerce. Horreur supplémentaire, cette petite place (mais grand scandale), cacherait dans son sous-sol quelques éléments du bitume qui recouvre nos routes. Pire encore, le prix de cet aménagement n'aurait été que d'environ 10 000 euros ce qui semble beaucoup trop bas à ces mêmes personnes et cacherait les fameuses anguilles sous roches.

Finalement, il s'agit d'une alerte pour rien : la terre végétale sera réemployée ailleurs sur des terrains communaux pour embellir et fleurir l'environnement ; il y a peu de bitume enterré et il n'est pas plus polluant là que sur les routes ; des plantations ont été faites. Quant à ceux qui ont annoncé que le petit chemin serait détruit et que cette place serait goudronnée (alors qu'elle est et restera perméable), ce sont des raconteurs de bobards. Qu'on se le dise !

En fait, il s'agit d'un aménagement indispensable aux repreneurs du café-restaurant. Nous avons étudié d'autres options mais aucune n'était satisfaisante ou n'a pu aboutir et il a fallu faire un choix. Ce fut celui-là. Cela va permettre de donner aux jeunes repreneurs une chance supplémentaire de réussir. Quant au prix bien négocié, c'est parce que l'entreprise était sur place, disponible et qu'il y avait réemploi de matériaux. Bref, pas d'anguilles sous les pavés de la place.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

A l'occasion de son départ en retraite, la municipalité, au nom de tous les habitants de Gignac ont remercié Sylvie Cardoso, pour son engagement et son professionnalisme dans le cadre de ses activités à la mairie et à l'école.

Une petite cérémonie a été organisée pour fêter l'évènement et lui souhaiter de profiter pleinement de cette nouvelle vie.

Nous avons accueilli Orlane Le Baut qui assure les accueils périscolaires du matin puis du midi et accompagne la directrice Ophélie Pinchault.

Florence Delmas intervient au côté de Coralie Lamiche le matin et retrouve les petits les après-midi, avant d'assurer les temps périscolaires du soir. Florence seconde également Emilie Vergne dans le cadre du référentiel Ecocert « En Cuisine ». Elle assure en parallèle le rôle d'agent ACMO, chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Nous souhaitons la bienvenue à Orlane et tenons à remercier Florence pour avoir accepté ces nouvelles missions.

Les effectifs pour la rentrée 2023/2024 s'annoncent stables voire en légère augmentation :

38 élèves fréquentent l'école de Gignac et 35 sur Nadaillac pour un total de 73 élèves au sein de notre RPI, contre 71 pour l'an prochain.

En concertation avec les enseignantes, des travaux sont régulièrement effectués dans les locaux pour faciliter le travail de tous et contribuer au bien-être des enfants. Quelques exemples récents :

Mise en place d'une vitrine d'affichage devant l'école.

Achat d'un superbe bac à sable, grâce à un important financement de l'association des parents d'élèves que nous remercions.

Après l'obtention l'an dernier de la certification Ecocert "En cuisine", avec deux ans d'avance sur le programme prévisionnel, l'enjeu était pour cette année de renouveler la labélisation en tenant compte d'un nouveau référentiel qui est plus Bio (au moins 20% de bio par an) ; plus local (au moins 4 composantes bio et locales par mois) ; plus sain (pas d'OGM, menus clairs, protéines de qualité, additifs et graisses hydrogénées interdits, fruits et légumes de saison), plus durable (lutte anti-gaspillage, diagnostic des polluants, éducation à l'alimentation durable). Suite à l'audit réalisé le 5 avril dernier, notre restaurant scolaire obtient cette année encore la certification de niveau 1. Il est à noter que le niveau 2 était

d'ores et déjà accessible mais nous avons souhaité, en concertation avec les agents et l'auditrice conforter le niveau 1 cette année, pour mieux valider le niveau 2 dès l'an prochain, dans le cadre d'une démarche progressive.
Nous remercions Emilie Vergne et Florance Delmas pour leur adhésion à ce projet et leur très belle implication.
Nous adressons également nos remerciements à toute l'équipe pédagogique et aux enfants qui contribuent activement à ce beau succès !

LE CAFÉ-COMMERCE

Après le désistement des jeunes Rennais qui envisageaient de venir s'installer à Gignac et de reprendre le café-commerce, la commission de recrutement s'est réunie pour relancer une procédure. Nous avons reçu plusieurs candidatures mais seules trois étaient complètes avec le dossier demandé qui permettait de juger de leur compétences et de leur projet.
Deux étaient vraiment sérieuses et difficile à départager. Finalement avec le soutien de Cauvaldor expansion et de l'association Mille cafés, la commission a choisi de faire confiance à Marion Régis et Frantz Martinet. Marion a 22 ans, un bac pro section cuisine et des formations complémentaires de traiteur. Cerise sur le gâteau, Marion est pâtissière ! Frantz a aussi un bac pro de cuisine obtenu au lycée hôtelier de Souillac ainsi qu'un BTS art de la table et service. Ils ont tous les deux travaillé au Château de la Treyne et à la Meynardie entre autres tables gourmandes.
Ils prennent le café-commerce en gérance commerciale. La mairie loue la licence 50 €, le local 300 euros (avec des augmentations de 50 euros en année 2 et 3). Ce sont des conditions avantageuses destinées à faciliter leur installation.
Marion et Frantz ont décidé d'habiter à Gignac et nous leur avons loué le logement qui est au-dessus du café-commerce. Ils seront ainsi sur place et éviteront le coût et la fatigue des déplacements. Le café-commerce s'appellera « Le Repère Gourmand » et la date d'ouverture est prévue en juin. Nul doute que tout le village, habitants comme associations, aura à cœur d'accueillir et de faire travailler ce jeune couple courageux. Quand à la municipalité, elle a fait et fera tout ce qui est de son possible pour les soutenir et les accompagner dans leur réussite. Bienvenue à tous les deux !

Bonjour à toutes et à tous !
Nous ouvrons Le Repère Gourmand (anciennement le Zinc de la quique) à la sortie du bourg de Gignac. Vous serez les bienvenus dans notre établissement évolutif tout au long de la journée, restauration le midi, bar/salon de thé/pâtisserie l'après-midi et en soirée tapas, planche de dégustation.
Nous proposerons aussi des services comme le dépôt et la vente de produits locaux, dépôt de pain et revente de cigarettes…
Les horaires seront adaptés selon les saisons, l'été les soirées seront privilégiées par rapport aux matinées et l'hiver ce sera l'inverse.
Nous souhaitons travailler au maximum des produits locaux et de qualité (donc n'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous êtes producteurs).
La date d'ouverture n'est pas encore fixée, mais nous faisons tout pour que ce soit début juin et remercions la mairie et toute son équipe, Cauvaldex et Mille cafés de nous aider au mieux pour notre installation.
Une inauguration est prévue, la date sera annoncée sur le site de la mairie, sur notre page Facebook et Instagram, nous espérons que vous serez nombreux.
A très vite… Marion et Frantz

UNE ROUTE FERNANDO COSTA

C'est le 29 mai qu'a été inaugurée la route Fernando Costa aux Genestes. Devant ses nombreux invités, Fernando a rappelé ses débuts à Gignac. Il a tout d'abord tenu à remercier René Peyrodes et Jacqueline, sa femme, qui l'ont chaleureusement accueilli à ses débuts. Il a aussi remercié tous ceux de la commune qui lui ont apporté leur soutien. Aujourd'hui, la réussite est là avec la reconnaissance mondiale de la qualité de ses œuvres mais Fernando a su rester simple et accessible et n'a pas oublié ses débuts. Pour lui rendre hommage, la commune a tenu à donner son nom à une des routes du village.

François Moinet, adjoint, s'est exprimé au nom de la commune : « Fernando est un innovateur qui a su se saisir de ces panneaux que nous regardions tous, sans toujours les respecter, mais qu'il a su métamorphoser pour en faire des œuvres d'art. L'artiste sait voir ce que nous ne voyons pas. Il s'en empare et nous le renvoie, différent, plus beau, plus surprenant, plus émouvant. Fernando est aussi un exemple pour nos jeunes. Il nous prouve qu'en osant, qu'en innovant et surtout qu'en travaillant, on peut réussir ce que l'on croyait impossible. La commune est fière de Fernando et heureuse de cette histoire de 30 ans faite d'amitié, de rencontres chaleureuses et de créations. »

L'ADRESSAGE

Les 171 panneaux ont été commandés à l'entreprise Signaux-Girod ainsi que 400 numéros de maisons. Ils sont d'excellente qualité. L'implantation et la pose ont été faites par les agents communaux. Si de nouvelles maisons s'implantent, l'adressage sera mis à jour par la mairie.

Le coût de l'étude et le prix d'achat des fournitures ont été de 20 759 euros dont 11 727 euros de subventions.

TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS

Le remplacement du chauffage de la salle des fêtes est à l'étude, des devis ont été demandés auprès de trois entreprises. La commission prendra une décision et les travaux se feront avant les premiers froids. La salle pourra donc reprendre un fonctionnement normal.

En ce qui concerne le café-commerce, des aménagements sont prévus : une terrasse mieux adaptée et plus conviviale, une réfection des évacuations, quelques aménagements au niveau du matériel comme le remplacement de l'armoire de congélation... En ce qui concerne la salle arrière qui a vocation a être utilisée par les associations et le café commerce comme petite salle culturelle, des devis ont été demandés pour la mise aux normes des vitrages, l'isolation phonique et la sortie de secours. Ces travaux pourraient prendre place en fonction du budget et des subventions obtenues en 2024.

LES TRAVAUX AU MOULIN

Une mise en sécurité et aux normes de l'alimentation électrique de l'espace d'animation du moulin est en cours. Une tranchée sera creusée en travers de la route et jusqu'à l'endroit où se tiennent les manifestations. La pose d'une armoire électrique est aussi prévue.

DES TROTTOIRS POUR LA SÉCURITÉ

Les deuxième et troisième tranche de trottoirs ont été réalisées par la commune, en bas du bourg sur la route départementale 87 et rue du 45e parallèle sur la route départementale 15. La sécurité des piétons a été prise en compte et des aménagements paysagers ont été fait. L'aménagement d'un espace de stationnement a été réalisé avec les contraintes de désimperméabilisation et de végétalisation. Il remplace le stationnement gênant sur la route départementale et servira au commerce.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ENTREPRENEURS

De nouveaux entrepreneurs s'installent sur la commune. Nous vous en présentons trois très récemment arrivés. Si d'autres veulent aussi être présentés, qu'ils nous contactent à la mairie et c'est avec plaisir que nous leur laisseront une place dans le prochain Gignac-infos. Une présentation de tous les artisans de la commune se trouve sur le site internet de la commune et nous en publierons la liste dans le prochain Gignac-infos.

Chloë Bastit est installée à Falsemoyer. C'est une céramiste qui crée des pièces de grès gravés. Vous pourrez voir ses créations à la poterie Chaux de Cressensac, au magasin l'Annexe à Souillac ou sur divers marchés dont celui d'Écaussystème cet été. Elle réalise aussi des pièces sur commande.
Vous pouvez admirer ses créations sur son site internet : www.latelierdeclochette.fr . Tél. : 06 21 77 30 86

Florian Denis est un élagueur professionnel qui vient de s'installer à Gignac à la sortie du Bourg. Il est habilité à effectuer tout type de taille, d'élagage, de rabattage ou d'abattage. Il laisse un chantier propre, bois coupé à la dimension demandée et empilé. Equipé d'un broyeur, les branches sont broyées en fins copeaux à composter ou à utiliser en mulch.
Tél. : 06 01 46 55 78
Site internet : www.elag24.fr

Charline Nanot est une maraichère, installée à Gignières (ancienne propriété Rol). Elle commence une production de légumes bio sur 1 000 mètres-carrés et envisage de commercialiser sa production par un système de paniers, complété par la vente de ses surplus. Nous cultivons sans engrais chimique, ni pesticide. Tous nos plants sont faits maison. Nous stockons l'eau de pluie pour irriguer nos cultures. Nous proposerons chaque semaine de juin à novembre, des légumes frais selon deux formules de paniers : 10 € pour 1 à 2 personnes ; 15 € pour 3 à 4 personnes qui seront à récupérer à la ferme chaque semaine. Vous trouverez des informations complémentaires sur la page Facebook : "Champ'être maraichage".

Et aussi :
Costanza Barbini, architecte d'intérieur ; Le bourg. Tél.: 06 28 64 89 55
Charlène Pasquier, Body nature, produits de soins et d'intérieur ; Le Placeret. Tél.: 06 84 47 37 91
Stéphanie Rouquette, Juliette et C°, vêtements femmes et enfants ; Le cloup del pech. Tél.: 06 26 54 44 65
Jonas Oberlé, entretien d'espaces verts ; Gignières. Tél.: 07 66 29 09 98
Lionel Thiery , plaquiste-peintre ; Leygonie. Tel.: 06 82 06 86 80
Aurélien Melet, SOS bricolage ; Clou del pech. Tél.: 06 31 87 28 12
Pascal Alphonse-Félix, KAPAMEX, clôtures et terrasses ; Saint-Bonnet. Tél.: 07 89 53 59 19
Jeremy Deltreuil, Pisciniste-Paysagiste ; Le Masset. Tél.: 06 37 54 78 34
Alexis Mangual, Au clap de la lune, production audiovisuelle ; Le Bourg. Tél.: 06 70 96 44 16
Théo Faurel, couverture-zinguerie ; Puy-Lambert. Tél.: 06 70 68 21 21
Alexandre Tronche, Menuiseries et portails ; Laubugue. Tél.: 06 68 59 12 71

LES COMPTES DE LA COMMUNE

COMME CHAQUE ANNÉE, NOUS VOUS PRÉSENTONS LES COMPTES DE LA COMMUNE SOUS UNE FORME QUE NOUS ESPÉRONS ACCESSIBLE À TOUS.

Pendant des années, nous avons fait une présentation des comptes sous forme de graphiques et de tableaux. Nous avons innové l'an dernier en vous présentant ces comptes sous une forme plus concrète. Cette nouvelle présentation ayant été appréciée , nous la reprenons cette année.

Pour ceux qui voudraient creuser le sujet, les comptes officiels et détaillés se trouvent dans le compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2023, téléchargeable sur le site internet de la commune. Une note de synthèse, très claire, est également disponible en téléchargement sur ce même site et la liasse complète est consultable en mairie.

Il y a à Gignac, trois budgets :

- le budget principal
- le budget assainissement
- le budget lotissement

Depuis 2021, le budget logement a été intégré au budget principal (loyers en recette et charges en dépenses). C'est plus simple et les recettes dégagées peuvent être mobilisées pour financer des dépenses en dehors de ce budget.

Ce sont la commission finance, la maire et la secrétaire de mairie, les adjoints, qui élaborent les comptes, contrôlés et visés par la perceptrice. Dans la séance consacrée aux comptes, le conseil municipal a d'abord approuvé les comptes de l'année 2022 tant pour le fonctionnement que pour les investissements. Comme la loi l'impose, ce n'est pas Solange Ourcival, notre maire, qui présente les chiffres et elle sort de la salle au moment du vote d'approbation. Viennent ensuite la présentation et le vote des budgets prévisionnels pour 2023. Ces budgets prévisionnels doivent être équilibrés : toutes les dépenses doivent avoir leurs financements. Pour chaque budget, on distingue l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement des services communaux. On distingue aussi les investissements qui sont les dépenses d'acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux. Si les dépenses ont nécessité des emprunts, les charges de remboursement sont comptées dans cette section.

LE RÉSULTAT 2022

LE FONCTIONNEMENT

Nous avons eu 620 706 euros de recettes de fonctionnement (635 409 euros en 2021) et 529 978 de dépenses de fonctionnement (518 375 euros en 2021).

Les principales recettes de fonctionnement ont été :

- des impôts locaux et taxes diverses pour 323 265 €.
- des dotations versées par l'État et diverses participations pour 124 392 €.
- des revenus des immeubles pour 51 883 €.
- des prestations fournies à la population (cantine, ramassage scolaire…) pour 38 989 €.

Les principales dépenses de fonctionnement ont été :

- les salaires du personnel y compris les charges sociales pour 247 000 €
- les dépenses courantes pour 206 826 €
  - prestations de services (37 222 €)
  - granulés, carburants, gaz (16 063 €)
  - eau et électricité (23 313 €)
  - assurances (10 075 €)
  - etc.
- les dépenses de gestion courante pour 61 819 €
  - indemnités et charges des élus (30 960 €)
  - subventions aux associations (20 780 €)
  - les intérêts d'emprunt (9 665 €)

Le coût réel des salaires (charges de personnel et frais assimilés) représente environ 46 % des dépenses de fonctionnement.

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 323 265 euros et se décompose en 244 992 € de taxe foncière sur le bâti communal, de 41 473 € de taxe foncière sur le non bâti (terrains, terres, bois…), d'une compensation par l'Etat de la suppression de la taxe d'habitation pour 36 654 € et d'un rôle supplémentaire de 216 €.

Les taux des impôts locaux pour 2022 sont inchangés depuis 2000, soit :

taxe foncière sur le bâti : 43.09% et taxe foncière sur le non bâti : 179.21 %

Ce n'est pas le cas pour les autres collectivités, ce qui explique les augmentations sur les feuilles d'imposition.

La cotisation foncière des entreprises (CFE) n'est plus perçue par les communes mais par la communauté de communes CAUVALDOR.

Les investissements

Nous avons eu 341 905 euros de dépenses d'investissement en 2022 contre 483 410 € de recettes.

Les principales recettes d'investissement ont été :

- L'excédent de fonctionnement 2021 capitalisé pour 283 202 €
- des emprunts nouveaux pour 165 000 €. (travaux du cœur de village et autres)
- des subventions pour 39 869 €.
- de la récupération de TVA pour 11 564 €.
- des créances pour environ 10 000 €.

Nous rappelons que nous avons choisi d'emprunter pour l'achat de la maison de la place et les travaux cœur de village. Cela permet d'étaler la dépense sur une longue durée (voir tableau de la dette). Nous avons aussi bénéficié d'un taux d'emprunt qui était particulièrement attractifs. Cela préserve notre autofinancement et nous permet de faire face aux investissements imprévus et assure à la commune une bonne sécurité financière.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE 2022

	COÛT	DETR	CAUVALDOR	AUTOFINANCEMENT
Aménagement RD87-RD15	101 483,00 €	32 828,00 €		68 655,00 €
Adressage	20 759,00 €	7 041,00 €	4 686,00 €	9 032,00 €
Gros travaux sur logements (Rénovation maison rue Pierre Cérou, Velux multiple rural, remplacements menuiserie, meuble cuisine, rénovation électrique)	27 419,00 €			27 419,00 €
Gros travaux divers (reprise chemins, clôture moulin, sanitaires école, menuiserie salle des associations)	17 526,00 €			17 526,00 €
Amélioration énergétique logements (isolation multiple rural, poêle à granulés logement la Gariotte)	7 253,00 €			7 253,00 €
Acquisition terrain Puy Bournaguet, suivi d'un échange avec terrain Bruno Armand	23 000,00 €			23 000,00 €
2 photocopieurs (Ecole-Mairie)	9 228,00 €			9 228,00 €
	206 668,00 €	**39 869,00 €**	**4 686,00 €**	**162 113,00 €**

Au final, en cumulant fonctionnement et investissement, nous avons dépensé sur l'année 2022 : 962 120 euros sur 1 212 148 euros de recettes. Sur cet excédent de 250 028 euros, une partie sera affectée au financement des restes à réaliser c'est-à-dire les dépenses engagées sur 2022 mais pas encore payées. Le solde de 151 938 euros sera reporté en recette de fonctionnement pour 2023.

LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Les dépenses de fonctionnement représentent 17 350 euros. Elles sont constituées par les charges à caractère général (la consommation d'électricité, les prestations de services effectuées, l'entretien et la réparation de la station), les intérêts des emprunts et la dotation aux amortissements.
Côté investissement, il s'agit essentiellement de remboursement des capitaux d'emprunt pour 26 191 euros, financé avec l'excédent de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement représentent 54 900 euros. Elles sont constituées de la redevance d'assainissement collectif (le prix du m3 d'eau assainie HT est à 1,40 € et l'abonnement annuel à 110 €).

UN POINT SUR L'ASSAINISSEMENT

L'arrêté national du 21 juillet 2015 impose une transmission tous les deux ans, au Service police de l'eau, du bilan de fonctionnement du système d'assainissement. Le réseau collecte les effluents de 94 abonnés pour 141 habitants dont environ 30% d'habitations saisonnières, une cantine qui réalise environ 50 repas par jour et une salle des fêtes.
Avec une consommation d'eau potable d'environ 6 000 m3/an et un taux de restitution estimé à 90%, ceci équivaut à une charge d'environ 141 Équivalents Habitants. L'entretien de la station est satisfaisant. La permutation des filtres et le nettoyage du poste de relevage sont hebdomadaires. La qualité de rejet respecte les performances attendues et les exigences réglementaires. Les roseaux sont bien développés sur les deux étages. Le fossé d'infiltration qui est alimenté en permanence permet de favoriser l'infiltration de l'effluent traité.

LE BUDGET LOTISSEMENT

Sur cinq lots mis à la vente deux sont vendus, un en 2022 et un en 2023. L'un pour 23 500 euros et l'autre pour 25 000 euros.

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Le budget prévisionnel 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année 2023. Il a été établi avec la volonté :
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- de contenir la dette ;
- de mobiliser des subventions à chaque fois que possible.

Les recettes de 758 193 € équilibreront les dépenses. Ce seront :

- les 151 938 euros d'excédent de fonctionnement 2022 reportés
- le produit attendu de la fiscalité locale pour 362 848 euros.
- les dotations attendues de l'État pour 108 332 euros
- Les autres recettes reconduites pour des montants à peu près équivalents (loyers 53 500 €; recette des services 23 000 € ; taxes 17 820 € , etc.)

- **Les dépenses** doivent correspondre aux recettes pour un montant de 758 193 euros, en anticipant une augmentation des dépenses courantes dues à la crise et en y intégrant un virement à la section d'investissement de 43 437 euros pour financer les projets 2023.

LES INVESTISSEMENTS ENGAGÉS DE 2023

	COÛT	FONDS VERT	FAST	AUTOFINANCEMENT
Bâches à incendie (La Sotte - Sireyjols)	42 000,00 €	17 437,00 €	6 975,00 €	17 588,00 €
Achat Balayeuse	3 000,00 €			3 000,00 €
Achat fourgon (reprise épave 6 240 € à déduire)	34 560,00 €			34 560,00 €
Acquisition d'un terrain au carrefour St-Anne	4 500,00 €			4 500,00 €
	84 060,00 €	**17 437,00 €**	**6 975,00 €**	**59 648,00 €**

D'autres investissements sont aussi envisagés : rénovation chauffage, travaux café-commerce, tranchée du moulin, travaux église, provisions pour gros travaux divers…

Pour rappel : DETR : Dotation de l'État destinée aux territoires ruraux - Fonds vert : Fonds d'accélération de la transition écologique (État)
FAST: Fonds d'aide pour les solidarités territoriales (Département)

LA DETTE COMMUNALE

BUDGET PRINCIPAL	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux	restant dû	Durée	Fin
LOGEMENT PLUS LA GARIOTTE	CDC TOULOUSE	60 000	01/12/04	3,45	36 728	35 ans	01/11/37
LOGEMENT T4 MULTIPLE RURAL	CRCAM MIDI-PYRENEES	25 000	09/11/16	1,10	10 329	10 ans	30/11/26
LOGEMENTS PRESBYTERE	CDC TOULOUSE	130 000	01/11/03	3,45	76 010	35 ans	01/11/38
LOGEMENT MULTIPLE RURAL	CDC TOULOUSE	117 988	24/06/96	3,80	24 688	32 ans	01/07/28
EMPRUNT DE COMPACTAGE	CRCAM MIDI-PYRENEES	291 808	12/08/20	1,12	245 840	12 ans	31/08/32
CAFE-COMMERCE	CRCAM MIDI-PYRENEES	50 000	25/05/21	0,70	42 721	10 ans	30/06/31
ACQUISITION BIEN EN CENTRE BOURG	CRCAM MIDI-PYRENEES	77 000	03/08/21	0,70	71 035	15 ans	31/08/36
TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE	CRCAM MIDI-PYRENEES	165 000	29/04/22	1,75	161 208	10 ans	29/04/32
	TOTAL GENERAL :	916 796			**668 559**		
BUDGET ASSAINISSEMENT							
CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	AGENCE ADOUR GARONNE	92 750	27/02/13	0,00	37 100	15 ans	27/02/28
CREATION DE LA STATION D'EPURATION	AGENCE ADOUR GARONNE	42 560	27/02/13	0,00	17 024	15 ans	27/02/28
CREATION DE LA STATION D'EPURATION SOLDE	AGENCE ADOUR GARONNE	6 818	07/05/15	0,00	3 636	15 ans	26/02/30
CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SOLDE	AGENCE ADOUR GARONNE	29 239	12/03/15	0,00	15 594	15 ans	29/01/30
EMPRUNT DE COMPACTAGE	CRCAM MIDI-PYRENEES	60 192	12/08/20	1,12	50 710	12 ans	31/08/32
	TOTAL GENERAL :	231 559			**124 064**		

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	2020	2021	2022	2023
Ecaussystème	3600	3 000	3 000	3000
ESCG (football)	2000	2 000	2 000	2000
Aînés Gignacois	1300	1 300	1 300	1300
Lo Patrimòni (Subventions exceptionnelle pour la rénovation du four de la Sotte en 2021 et 2022)	1500	3 500	2 500	1500
Biblio. Multimédi@	900	700	900	900
Coopérative scolaire RPI (subvention de 500 € en 2022)	350	350	850	350
Parents d'Élèves (580 de subv. except. pour bac à sable)	800	800	800	1380
Comité des fêtes			800	800
CAMR (pas de demande en 2021)	1000	-	1000	900
Saint-Hubert (chasse)	700	700	700	700
Rider Sprinter Club	500	500	500	500
Foyer Rural	400	400	400	200
Restaurants du Cœur	300	300	300	300
Secours populaire	300	300	500	300
Les petits loups (salon du livre)	200	200	200	200
Bassin des écoles	200	200	200	200
Moulin à paroles			150	150
Sapeurs pompiers	100	100	100	100
Total :	**14 150 €**	**14 350 €**	**16 200 €**	**14 780 €**

Dix-huit associations (ci-dessus) bénéficieront de subventions en 2023. Une subvention de 6 000 euros a aussi été attribuée à l'association du Rionet. Elle correspond aux services rendus aux habitants (accueil périscolaire et vacances).
Les associations de la commune bénéficient d'un accès gratuit aux salles La mise à disposition de personnel communal s'étudie au cas par cas. Des conventions entre la mairie et les associations pour la gestion de l'occupation des locaux ont été élaborées. Elles sont consultables à la mairie.

L'association Gignac-ensemble a demandé une subvention cette année encore. Elle a été refusée pour les mêmes raisons que les années précédentes : une commune n'a pas le droit de financer une association à visée électorale, d'opposition ou pas.

FAUCHAGE RESPECTUEUX AU MOULIN

En concertation avec Robert Vayssié et une bénévole du conservatoire botanique de la Corrèze, la municipalité a déterminé des zones de fauchage sur le plateau du moulin. Ceci dans un double objectif :
- Préserver la pelouse sèche caussenarde, riche d'une flore rare et fragile, à l'image de "la biscutelle" (Biscutella laevigata), présente sur 3 sites seulement en Limousin, dont le Moulin.
- Permettre l'accès à cet espace public remarquable.
Souhaitons que cette initiative soit respectée de tous, dans l'intérêt de chacun.

DU CÔTÉ DE CAUVALDOR

Les communes du nord du Lot se sont regroupées en communauté de communes afin d'unifier le développement du territoire et de faire mieux à plusieurs ce qu'elles faisaient auparavant seules

L'AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE

Faire mieux à plusieurs, c'est bien le cas des travaux entrepris à Gignac dans le cadre de l'opération cœur de village. Ils se font en partenariat avec Cauvaldor. La commune seule n'aurait jamais pu mener à bien ce chantier.
Pour rappel, Gignac a été choisi, entre autres communes, parce que c'était une des seules qui était prête à démarrer la procédure. Ce projet venait en effet dans la continuité des efforts faits par les précédentes municipalités : enfouissement des réseaux électriques et d'assainissement ; stabilisation du sol de la place centrale lors des derniers travaux, études de faisabilité, études paysagères effectuées par le Conseil en architecture du Lot, etc. Il faut aussi noter qu'une condition indispensable était de déplacer le parking à proximité immédiate. C'est ce qui a été fait par échange de terrain et maintenant, une trentaine de places sont disponibles pour les riverains de la place qui est désormais devenue piétonne.

Les voitures se déplaçant plus rarement, pourront stationner derrière l'église sur le nouveau parking récemment créé (8 places) ou sur la place derrière la salle de fêtes. Pour les cérémonies se déroulant à l'église, ou pour les riverains qui devront décharger leurs provisions, un accès temporaire sera bien évidemment possible. Reste à demander aux riverains et aux Gignacois d'accepter de se garer un peu plus loin qu'à leurs habitudes. Nous ne doutons pas qu'ils le feront avec plaisir au regard de la qualité des aménagements et du plaisir de vivre sur cette belle place.
Ensuite en ce qui concerne les financements. Nous n'aurions pas pu les mobiliser sans l'expérience et la garantie qu'apporte la communauté de commune dans la maîtrise d'ouvrage et dans la recherche de subventions. Même si toutes ne sont pas encore acquises (la Région en difficulté financière a pris du retard dans les attributions et les paiements), les travaux seront financés à environ 80%. Grâce à une météo favorable, les travaux ont avancé plus vite que prévu. Le parking a été réalisé, le gazon en dalles a bien repris. Les arbres sont plantés. Sur la place, le terrassement a été fait, le réseau d'eau vérifié et remis à neuf, les arbres plantés et les dalles en calcaire bouchardées sont en cours de pose.

L'impasse de l'auditoire de justice et la rue la halle ont été reprofilées et goudronnées en enrobé drainant. La ruelle Vinérafond a été refaite et un revêtement perméable a été posé. Des plantations seront installées à l'automne. Côté rue du 45e parallèle, qui amène au café commerce, les trottoirs ont été aussi refaits et le département goudronnera la chaussée. L'opération cœur de village se déroule donc au mieux et nul doute que les travaux terminés le village sera beaucoup plus beau et très agréable à vivre. Une inauguration à laquelle les habitants sont conviés est prévue le samedi 7 octobre.
Il est à souhaiter que les habitants s'emparent de cet espace qui sera et un peu plus frais que les précédents aménagements. Il faudra toutefois laisser le temps aux arbres de grandir, même si ce sont des spécimens de grande taille qui ont été plantés.

Raphaël Daubet, président de cauvaldor et Solange Ourcival, maire de Gignac, au début des travaux.

Le coût des travaux est prévu à 735 600 euros TTC. Soit, puisque la TVA sera récupérée, à 613 004 euros HT. Il sera financé comme suit :
Subvention de l'Etat DETR : 248 148 € (acquise)
Subvention de la Région : 206 790 € (pas encore acquise)
Subvention du département FAST : 96 483 € (acquise)
Subvention de l'agence de l'eau : 102 118 € (acquise)
(Cette subvention n'était pas prévue au départ, donc non mentionnée dans notre dernier Gignac-infos).
Cauvaldor et la commune se partageront le solde au prorata de ce qui concerne les surfaces communautaires et communales. Au final, le programme de travaux engagé actuellement devrait coûter à la commune environ 79 000 euros après récupération de la TVA. La Région n'ayant pas encore notifié sa subvention, cela pourrait être plus.
Ces travaux (part communale) sont financés par une partie de l'emprunt fait en 2022 par la commune au taux de 1,75%, sur 10 ans ; emprunt destiné à financer tous les travaux d'amélioration et de sécurisation du village

LES QUESTIONS D'URBANISME

L'urbanisme en milieu rural est fortement bousculé par les lois nouvelles imposées par l'Etat, qui exigent zéro artificialisation net des sols et une urbanisation adaptée au réalités du territoire. Pour calculer les besoins en nouveaux logements, une extrapolation des permis accordés ces dix dernières années et une évaluation de la demande future ont été faites. Cauvaldor propose pour les 10 prochaines années, une croissance de sa population d'environ 3 000 personnes dans 2900 logements sur une surface de 200 hectares. Il y aussi une incitation à réhabiliter les logements vacants (3 000 sur la communauté de commune, surtout dans les bourgs). Pour Gignac, le quota envisagé est de 44 logements sur une surface maximum d'environ 4 hectares en zone urbanisée ou à urbaniser... Les logements vacants ou les granges pouvant être transformée en habitations pourraient s'y ajouter (Les granges couvertes, ayant leur quatre murs, raccordées aux réseaux publics eau et électricité et desservies par accès carrossable). C'est beaucoup moins que lors du plan local d'urbanisme précédent (encore en vigueur jusqu'en fin 2024). Bien entendu cela ne peut pas satisfaire les élus et les habitants et nous allons négocier pour que nous soient attribuées plus de possibilités. Mais les services de l'Etat sont stricts sur la limitation de l'artificialisation des sols. Tous les terrains constructibles à l'heure actuelle ne le seront pas dans le futur PLUIH. En conséquence, les personnes possédant ces terrains constructibles ont intérêt à déposer leur permis de construire avant cette échéance (ou bien les mettre en vente pour un réel projet de construction).

A PROPOS DE L'EAU

C'est le Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne (SMECMVD) qui est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable sur 18 communes (la commune de Floirac a rejoint le syndicat le 1er janvier 2023). Il est situé avenue de Nassogne à Martel à l'étage de la Maison France Services (05 32 26 0782). C'est la SAUR qui est chargée de gérer l'entretien et la facturation. Celle-ci comprend une part syndicale (financement des travaux) ; une part concessionnaire SAUR (exploitation du réseau) ; les redevances de l'Agence de l'eau ; la TVA. Pour le secteur de Martel, la facture moyenne pour 120 m^3 est de 371 euros, soit 3,09 euros par m^3.

TRAVAUX DE VOIRIE

L'entretien de la voirie est problématique à Cauvaldor, comme dans de nombreuses communes françaises. L'intercommunalité a en charge 2 330 kilomètres de route dont 66 sur la commune de Gignac. Globalement, le coût de la réfection a grimpé de 30% en 2022 et de 7% en 2023. A budget constant, c'est d'autant qu'il faudrait réduire les travaux. Pour ne pas trop pénaliser les communes, Cauvaldor a voté un budget supplémentaire de 400 000 euros en 2022 mais là où en 2020, il était possible de faire 80 kilomètres, ce ne sont plus que 65 kilomètres qui sont programmés chaque année. La répartition se fait selon le linéaire communal et les besoins, en équilibrant les dépenses au plus juste. Sont aussi à charge de Cauvaldor l'élagage, le curage des fossés et surtout l'entretien des ouvrages d'art comme les ponts. Dans l'avenir, pour éviter que la charge de la voirie devienne insupportable pour les contribuables, il faudra peut-être prioriser certaines routes et n'entretenir le maillage que de celles qui sont indispensables et fréquentées. Pour Gignac le programme 2023 est de 1,845 kilomètre, qui se découpe ainsi :

Voie 21	Le Masset	697 mètres
Voie 37	La Lande haute	146 mètres
Voie 47	Sireyjols	187 mètres
Voie 49	Sireyjols	235 mètres
Voie 50	Sireyjols	530 mètres
Voie 64	Saint-Bonnet	50 mètres

PLUIH : Une réunion d'information organisée par Cauvaldor est prévue le 28 juin à Souillac.
Tous les habitants intéressés y sont conviés.

Sous réserve de modifications. Consulter le site de la Mairie ou celui de Cauvaldor pour le lieu précis et l'heure exacte.

LO PATRIMÒNI

L'exposition *"Objets et outils d'hier"*, dans l'atelier de René Peyrodes aux Genestes, présente les objets de la collection Robert Louradour et complète l'exposition située sur le site du moulin à vent. Nous avons assisté, en quelques décennies, à la disparition définitive d'un univers : les objets du quotidien ne serviront plus. Ils méritent que les gestes de leurs propriétaires, leur peine inscrite dans l'usure du manche ou de l'outil, soient conservés pour s'inscrire à jamais dans la mémoire collective. Cette exposition est un hommage rendu à ces hommes et ces femmes qui ont su s'adapter à la terre ingrate du Causse de Martel et qui nous ont légué un riche patrimoine matériel et immatériel.

Le 22 avril 2023 a eu lieu l'inauguration de l'exposition Plusieurs centaines d'outils sont regroupés par thématiques et constituent un intéressant rappel de la vie de jadis pour les plus anciens et une découverte surprenante pour les plus jeunes. Jacqueline Leclerc a rappelé l'historique de cette action et présentés celles en cours, tandis que Robert Vayssié a rappelé quelques anecdotes sur la vie du village liées à l'utilisation de ces outils. La municipalité à remercié l'association pour son travail remarquable au service du patrimoine gignacois. Elle se félicite encore une fois de cette collaboration qui permet une meilleure efficacité et un enrichissement mutuel. L'inauguration s'est terminée dans une ambiance chaleureuse par un verre de l'amitié.

Modalités d'ouverture du local aux particuliers et aux groupes : prendre rendez-vous auprès de l'un des bénévoles, soit par mail (rubrique Nous contacter), soit par téléphone au 05 65 37 70 53 (mairie) ou 05 65 37 77 41 (bibliothèque).

Le marché aux truffes a eu lieu le 29 janvier 2023. Il a rassemblé environ 5 kg de truffes, de nombreux visiteurs et plus de 80 personnes se sont retrouvées dans la salle des fêtes pour participer au repas proposé par Lo Patrimòni.

La restauration du four de La Sotte a repris pendant la semaine du 24 au 28 avril 2023, avec des bénévoles encadrés par Sébastien Heurtevent (entreprise Range Cailloux). La voûte est terminée et une première chauffe modérée du four a eu lieu.

Les visites du moulin à vent de Gignac ont repris pendant le week-end de Pâques, avec mise au vent et démonstration de mouture. Les prochaines visites ont lieu

- Samedi 20 mai et dimanche 21 mai, à 14 h 30, pour la Fête des moulins en partenariat avec l'Association Périgordine des Amis des Moulins.
- Samedi 28 mai et lundi 29 mai à 14 h 30
- Dimanche 25 juin à 14 h 30 pour les journées du patrimoine de pays et des moulins
- Dimanche 2 juillet le matin et l'après-midi – Vide-grenier de Gignac
- Vendredi 14 juillet à 14 h 30
- Mardi 15 août à 14 h 30
- En septembre, pour les journées du Patrimoine

Le moulin peut, en fonction de la disponibilité des bénévoles, être mis au vent pour des visites privées (groupes de randonneurs ou de cyclistes, écoles, cousinades, clubs). Réservation au moins un mois à l'avance. Inscription obligatoire en prenant contact avec l'association.

Le vide-grenier de Gignac aura lieu le 2 juillet sur le site du moulin à vent. Le bulletin d'inscription est disponible sur le site de Multimedia.

Les randonnées des 1er et 3e lundi après-midi de chaque mois, organisée en partenariat avec les Aînés gignacois et le CAMR, réunissent régulièrement une dizaine de personnes. La randonnée de la Pierre des Trois Évêques aura lieu, comme tous les ans, le 3 septembre 2023.

Toutes nos activités sont annoncées sur le site de Multi-Média « Gignac en Quercy ».

Le four de Lavayssière a été inauguré le 13 mai en présence des personnes qui ont contribués à sa restauration en septembre 2022 (réfection de la charpente et de la couverture).

Une belle fournée a été cuite par Thierry Dionis du Séjour et un repas convivial a clôturé cette après-midi.

ASSOCIATION MULTI-MEDI@

La bibliothèque rajeunit avec l'aide de la Bibliothèque de prêt du Lot : réorganisation des rayons, mise en valeur des nouveautés, enrichissement du rayon enfants… Ce sera finalisé très bientôt mais en attendant nous sommes toujours ouverts aux jours habituels : mercredi de 14 h à 16 h, dimanche de 10 h à 12 h. Nous avons aussi réédité les revues écrites par Robert Vayssié :
« Des racines et des hommes » (essai de toponymie sur la commune de Gignac)
« Le petit patrimoine de Gignac »
« Gignac hier et avant-hier »
« Les écoles de Gignac »
« Nos ancêtres, les Gignacois »
Elles sont disponibles à la bibliothèque.
Nous proposons un nouveau service pour les personnes qui ne peuvent se déplacer ; nous pouvons porter à domicile les livres choisis. Téléphoner à la bibliothèque aux heures d'ouverture : 05 65 37 77 41 ou à Patricia Brécy : 06 08 85 98 17.
Nous rappelons que toute famille qui a eu une naissance récente (jusqu'à 2 ans) peut venir chercher un livre, offert par la bibliothèque pour cet enfant.
Tous les 15 jours, les enfants des deux classes de l'école viennent pour un moment « Conte » et ils choisissent un album.
Lors de la Fête du Village, le 17 juin 2023, nous proposerons un atelier pliage (hérissons…), à la bibliothèque.

Les cours d'informatique ont eu lieu au cours du dernier trimestre 2022 et du premier trimestre 2023.
Une fois par mois, les participant-e-s au Club de lecture se retrouvent et échangent leurs impressions autour de livres.
Le site de Multimédia « Gignac-en-Quercy » vous informe des activités de toutes les associations qui n'ont pas leur propre site. N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

ECAUSSYSTÈME

"Evolution sans révolution" ! Selon les lois de Jean-Baptiste Lamarck et Charles Darwin, publiées il y a plus d'un siècle et demi, tout être vivant est condamné à s'adapter à son milieu et à évoluer pour ne pas disparaître. Il en va de même pour les constructions humaines et le secteur associatif non lucratif ne saurait échapper à la règle. Membre de l'économie sociale et solidaire Ecaussystème s'adapte aux nouveaux enjeux d'un secteur culturel en pleine mutation, au sein d' un monde qui change vite. L'assemblée générale et le conseil d'administration ont ainsi approuvé des investissements pour l'accueil des festivaliers et, en 2023, une 2ème scène sur la prairie du Touron. A l'issue d'un vote très démocratique, ces deux scènes ont reçu leur nom de baptême : Occitane pour la plus grande en amont, et Quercy en aval contre les noyers. Deux noms qui fleurent bon notre identité régionale, cette culture dont nous sommes fiers, et notre histoire riche et tourmentée.

Le contexte posé , demandez le programme !
Pas moins de 21 concerts sur les 2 scènes du Touron les vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 juillet (soit 7 concerts par soirée, contre 4 auparavant). S'ajoutent les animations du samedi 29 et du dimanche 30 juillet, en journée dans le village (toutes gratuites) ; la scène Off place San Francisco avec 6 groupes (3 par journée) et des musiciens de très grande qualité. Concerts, théâtre de rue, fanfares, conférences, animations, marché d'artisans, stands des ONG : il y en aura pour tous les âges et, ce n'est pas neutre, sans bourse délier ! Mais aussi buvettes et Clos des Saveurs avec nos bons produits locaux.
À Gignac et sur notre territoire rural, personne (ou presque) ne l'ignore, Ecaussystème c'est aussi une activité culturelle dense en cours d'année : Avec les enfants dans les écoles (ciné-pitchounes et ateliers), avec les jeunes des collèges et lycées de Cauvaldor en partenariat avec Ciné-Lot ou d'autres associations locales. Ce sont des conférences sur des sujets d'actualité (biodiversité, plastiques, droit des femmes, histoire, patrimoine…), des animations diverses, ciné-débat ; un concert dans les grottes de Lacave en mai avec Charlélie Couture (complet !)
Le festival de fin juillet et les animations en cours d'année sont possibles grâce aux bénévoles de l'association (ils seront plus de 600 pour le festival 2023) ; grâce à une gouvernance compétente et motivée (AG, CA, Bureau); grâce aussi à une équipe de quatre salariés particulièrement dévoués. Nous lançons un appel à toutes les personnes de notre commune et des environs qui ont envie de participer à l'aventure du festival comme bénévoles, ou qui pourraient héberger une (un) bénévole !
Scènes Occitane et Quercy prairie du Touron, en soirée ouverture à 18h30 :
- Vendredi 28 juillet : Serpent, John Butler, Massilia Sound System, Matmatah, Caballero, Vitalic, Vandal.

- Samedi 29 juillet : The Brooks, Jain, Ko Ko Mo, Louise Attaque, Biga*Ranx, Romeo Elvis, Billx.
- Dimanche 30 juillet : Kalika, Pomme, Cali, Dub Inc, L'Entourloop, Dropkick Murphys, La Caravane Passe.

Scène "Off The System" , gratuit, en journée place San-Francisco à partir de 11 h :

- Samedi 29 /07 : Out of Monkey, Cuarteto Tafi, Paddang.
- Dimanche 30/07: Rose Mango, Hop Hop Hop Crew, Chelabôm.

Conférences à la salle des fêtes :

Samedi 29/07 à 15h : " Accompagner et amplifier les dynamiques de transition écologiques et solidaires sur les territoires" par Marie- Hélène Pillot du mouvement " Colibris".

Dimanche 30/07 à 15h : " Les idées reçues autour des énergies renouvelables" par Enercoop.

Arts de rue :

- samedi 29/07 17h, cour de l'école compagnie de théâtre Gili-Gili: spectacle loufoque d'un comique acrobatique.
-Dimanche 30/07: dans le village compagnie " La Tête sur les étoiles" ça roule ma boule!

Marché local, forum associatif, maquillage, mur d'escalade, escape game ….

Pour se restaurer en journée dans le village: Le Clos des Saveurs , buvettes .

Tarifs en prévente : 42 € par soirée, pass 2 jours : 72€, pass 3 jours: 99€ ; internet: www.ecaussysteme.com;

Points de vente sans majoration : association Ecaussystème à Gignac: 05 65 32 69 05; Loisirs et Services à Brive: 05 55 17 70 28 .

COMITÉ DES FÊTES

Cette année notre fête de village aura lieu le samedi 17 juin sur la place de la salle des fêtes. C'est un petit changement cette année, par rapport à la date traditionnelle du dernier week-end de juin. L'objectif de cette journée est, comme l'an dernier, de rassembler les associations du village.

Il vous sera proposé une randonnée pédestre le matin, un tournoi de pétanque l'après-midi ainsi qu'une course de vélo de route, organisée par le Rider Sprinter Club , des ateliers décoratifs pour tous, des balades à poneys et une petite initiation yoga par l'association Yogalife. Sans oublier le match de Foot des légendes de L'USG le vendredi soir. Le samedi soir le comité des Fêtes organisera un marché de Pays autour d'une petite buvette avec un concert du groupe « La Déryves » en extérieur et la diffusion de la Finale du Top 14 dans la salle des fêtes. Nous espérons vous voir nombreux pour partager un bon moment pour notre Fête de Village.

Pour en savoir plus : Clément Gauchet : 06 88 23 09 89

CERCLE D'ANIMATION EN MILIEU RURAL

Suite à la panne de chauffage dans la salle des fêtes et pour nous permettre de maintenir les cours de gym, la mairie nous a permis d'utiliser la salle de motricité au 1er étage de l'école de Gignac.

Roselyne, notre professeur, a pu ainsi animer deux cours d'une heure tous les mercredis (au lieu d'une heure trente) afin de scinder le groupe en deux, la salle ne pouvant pas accepter plus de 10 personnes. De la même façon, notre activité de danses traditionnelles a pu s'y tenir les 2e vendredis de chaque mois. Mais bien sûr, avec l'arrivée du beau temps, nous avons repris le chemin de la salle des fêtes….

Les randos du 1er et 3e lundi de chaque mois, en collaboration avec Lo Patrimoni et les Aînés Gignacois, ont toujours beaucoup de succès.

Programmation des spectacles :

Théâtre : La Compagnie La Carpe viendra nous présenter, en avant première, sa pièce « La Souricière » d'après Agatha Christie le samedi 3 juin à 20 h 30 dans la salle des fêtes.

Chorale : La chorale « Cant'Souillac » viendra donner un concert le vendredi 16 juin à 20 h 30 dans la salle des fêtes.

Une soirée « Contes » est programmée le 11 novembre à 20 h 30 dans la salle des fêtes, avec Daniel Chavaroche.

L'atelier « Café- Réparations » fonctionne toujours les 1er et 3e samedis de chaque mois dans la salle des associations à côté de la bibliothèque.

FOYER RURAL DE GIGNAC

Cet hiver, en raison de l'absence de chauffage dans la salle des fêtes, nous avons dû annuler plusieurs séances de cinéma. Elles ont repris en avril pour les enfants des écoles de Gignac et de Nadaillac et en mai pour les films adultes.
Le prochain film programmé le 6 juin à 21 heures est « Sur les chemins noirs » réalisé par Denis Imbert. Une séance de cinéma aura lieu exceptionnellement le 6 juillet.
Cinépitchouns : comme la séance de cinéma pour les enfants n'a pas pu avoir lieu au cours du premier trimestre, nous ferons une projection pour l'école de Gignac le 6 juin et pour l'école de Nadaillac le 4 juillet.
Il faut rappeler que le prix des billets des enfants est pris en charge par Ecaussystème.
Nous avons participé à la Fête du Court Métrage le 21 mars, en collaboration avec Gignac Ensemble. Les enfants des écoles de Gignac, Nadaillac, Cressensac, L'Hôpital-Saint-Jean et Sarrazac ont pu assister à des projections de courts métrages, puis à 19 h et 21 h ont été projetés des courts métrages tout public. Ces projections se sont déroulées dans la salle des fêtes de Cressensac qui nous a été prêtée gracieusement par la Mairie.

CLUB DES AÎNÉS

Le Club des aînés s'est réuni le 22 janvier 2023 pour son assemblée générale, suivie d'un repas gratuit pour les adhérents. 62 personnes étaient présentes. Le club compte 78 adhérents pour cette année 2023. La continuité des activités jeux et art floral sont appréciées pour échanger et profiter de ces moments conviviaux. Les personnes qui souhaitent rejoindre le club seront les bienvenues. Une réunion du conseil d'administration est envisagée pour dialoguer et partager des idées. Un repas sera prévu au deuxième semestre. A ce jour le programme des sorties avec le club de Souillac est suspendu par manque de personnes. Le Club des ainés souhaite à tous de passer un bel été.

YOGALIFE 46

L'association YOGALife 46, créée par Béatrice & Benoît professeurs de Hatha yoga Traditionnel depuis plus de 25 ans, vous proposera de nouvelles activités pour la prochaine saison 2023-2024 :
un samedi par mois de 9h30 à 12h00 : Cours de Hatha yoga traditionnel (tous niveaux) ; une séance de yoga Nidra (Relaxation Profonde) d'une heure par trimestre ; un module d'Initiation à la Méditation de 4h, à raison de 4 séances indissociables d'une heure par semaine sur 4 semaines consécutives, une ou deux fois durant la saison.
La pratique du Hatha yoga est ouverte à tous : c'est un outil performant qui allie la santé du corps et le lâcher-prise du mental. Laissez-vous surprendre !
Contact : asso.yogalife46@gmail.com Tél.: 07 69 59 72 78

SAINT HUBERT GIGNACOISE

Le plan de chasse de la saison 2022-2023, attribué à la SHG, a été réalisé. Si en début de saison nous avions peu de cervidés sur notre territoire nous avons pu compter 23 cerfs, biches ou jeunes différents en fin de saison et ceci sur un week-end. Coté sanglier nous avons fait une bonne saison et je pense qu'en fin de saison il restait peu de bêtes noires sur notre territoire, donc peu de dégâts par rapport aux communes voisines. Le petit gibier est toujours aussi rare (très peu de lapins; perdreaux et faisans inexistants), si ce n'est le gibier lâché. Cependant plusieurs lièvres ont été vus au cours de battues. Pour la bécasse, la saison a été bonne.

Pour les oiseaux migrateurs, il y a eu moins de palombes que l'année dernière (mais c'était une année exceptionnelle).
Les dégâts de grand gibier dans le Lot vont s'élever cette année à 399 000 euros contre 260 000 l'année passée et plus de 90 % incombent au sanglier.

Il est évident que ni les sociétés de chasse, ni la fédération ne pourront financer de telles sommes. Lors de l'assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs du Lot qui s'est tenue à Souillac le 15 avril plusieurs mesures ont été proposées qui vont impacter les associations de chasse et peut-être les agriculteurs : augmentation de l'adhésion statutaire, doublement de la contribution territoriale, augmentation du prix des bracelets de chevreuil. Ces mesures seront elles suffisantes ?
Le repas offert aux propriétaires a eu lieu le premier week-end d'avril et nous sommes ravis d'avoir pu accueillir 30 % de personnes de plus que l'année passée. Plusieurs de nos chasseurs ont suivi la formation décennale à la sécurité, soit par internet, soit en présentiel à Cuzance. Au mois de juin, la SHG participera comme l'an dernier à la fête du village organisée par le nouveau comité des fêtes. Nous avons aussi prévu de remettre en état un ou plusieurs chemins cadastrés sur la commune.

Qui a peur du grand méchant loup ?...
LA SOURICIÈRE
D'après Agatha Christie
SAMEDI 3 JUIN à 20h30
DIMANCHE 4 JUIN à 18h00
Salle des Fêtes de GIGNAC
- Entrée libre -
théâtre de la Grange
Compagnie La Carpe
06 85 66 89 81
BRIVE

RIDER SPRINTER CLUB

Le Rider Sprinter Club de Gignac organise, le 17 juin 2023 lors de la Fête à du village, le Trophée des Grimpeurs.
Ce sera une course UFOLEP de courageuses et courageux qui auront à escalader entre 6 et 10 fois la fameuse côte du Moulin de Gignac, le dimanche à partir de 14h30. Une course qui relie le cœur du village à son monument sur les hauteurs de la commune. Alors venez encourager les coureurs qui auront besoin de vous, Gignacoise et Gignacois !

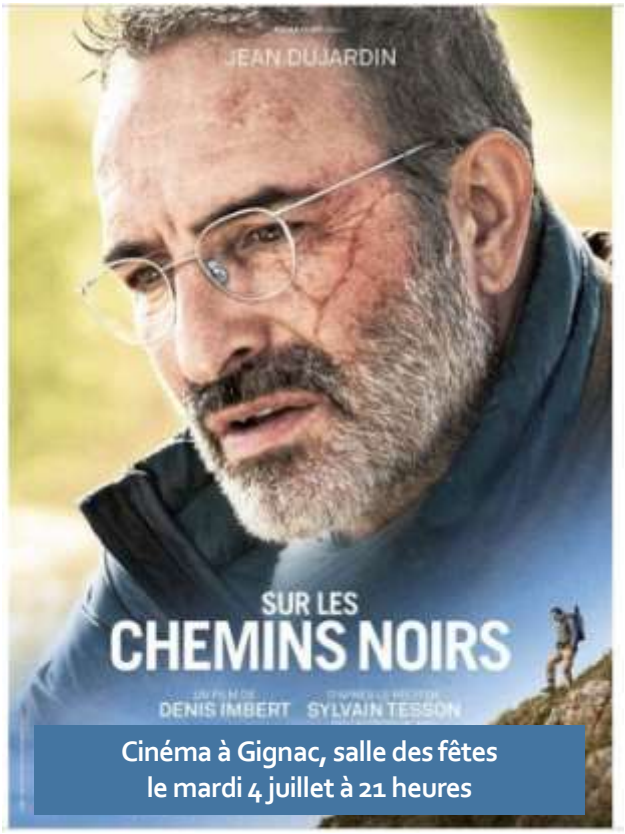

LA CHASSE AU TIGRE...

Ils sont là et bien là les moustiques tigres et ils piquent fort et en plein jour...
Ils sont faciles à reconnaître avec leurs rayures blanches et noires, même sur les pattes et la présence d'une ligne dorsale blanche le long de leur thorax.

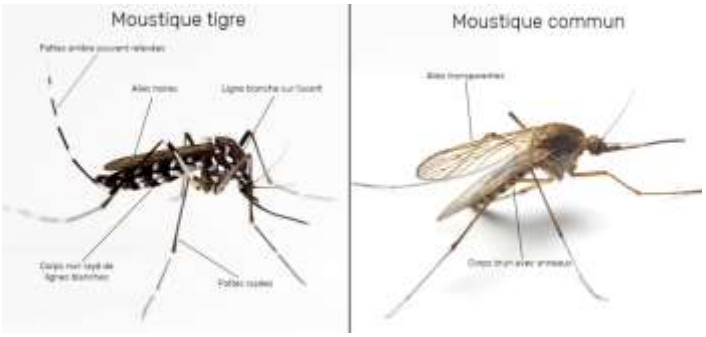

Cette espèce invasive s'est répandue sur toute la planète (aujourd'hui, seul l'Antarctique est encore préservé). Cette expansion, liée principalement au commerce international, lui vaut d'être classé parmi les espèces les plus invasives au monde grâce à son adaptabilité aux régions ayant des hivers froids.
Contrairement au moustique commun, il est silencieux et pique la journée aussi (principalement le matin et le soir). Les moustiques ont un système olfactif assez performant et sont sensibles à de nombreux signaux. Ainsi, lorsque la chaleur du corps augmente (c'est le cas des femmes enceintes, des personnes ayant de la fièvre ou encore de celles ayant bu de l'alcool), la production de bactéries et de composés aromatiques s'accroît, rendant la peau plus appétissante car plus odorante. Miam !
Pas question de leur faciliter la tâche. Il faut se mobiliser et prévenir leur prolifération. Une femelle moustique pouvant pondre plusieurs centaines d'œufs à chaque ponte, et les femelles pouvant effectuer plusieurs pontes durant leur vie, l'effort d'élimination des lieux de ponte est essentiel. D'autant plus qu'en six jours, les œufs peuvent éclore !

NE LAISSONS PAS
LE MOUSTIQUE TIGRE
S'INSTALLER !
LES BONS GESTES
À ADOPTER
Éliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets verts, pneus usagés, encombrants...)
Vider les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes...)
Changer l'eau des plantes et fleurs chaque semaine
Vérifier le bon écoulement des gouttières
Couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins...) et les piscines hors d'usage
ars

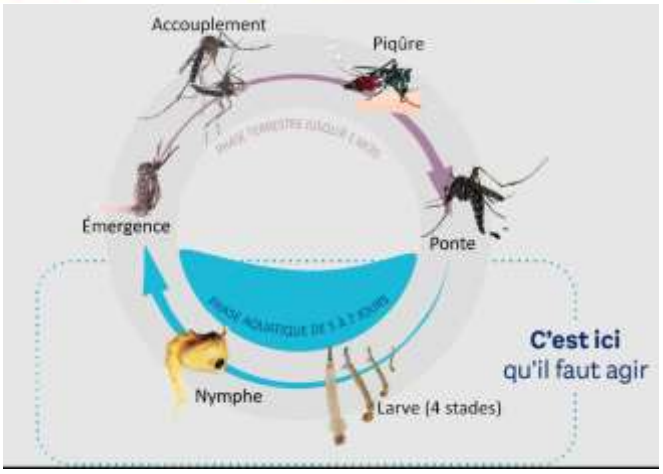

...ET À L'AMBROISIE

Les pollens d'ambroisie, se déplacent facilement avec le vent et présentent un fort potentiel allergisant. Ils sont émis par la plante de début août jusqu'au mois d'octobre. La morphologie de la plante se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut. Si vous croisez des plants d'ambroisie, arrachez-les. Ensemble ne la laissons plus fleurir !
Attention : évitez les interventions lorsque la plante est en fleur. Sinon protégez-vous en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque. Hors période de floraison, une paire de gants suffit.

www.ambroisie-risque.info/reglementation

MOBILISATION GÉNÉRALE CONTRE LES INCIVILITÉS ET LES NÉGLIGENCES

Malgré nos alertes et avertissements répétés, les incivilités en tout genre perdurent. Face à cet état de fait, nous devons agir : des mesures plus répressives vont devoir être prises (identification des contrevenants et instauration d'amendes).

Tri des déchets : de nombreux encombrants, déchets végétaux continuent d'être déposés sur les aires de collecte ou dans les containers, alors même qu'ils doivent être apportés en déchetterie. Est-il besoin de rappeler que de tels comportements engendrent un surcoût pour la collectivité et les administrés ? Qu'on se le dise, mieux trier c'est moins payer !

Assainissement collectif : sans qu'il s'agisse d'incivilités mais plutôt de négligences, nous rappelons aussi qu'il ne faut surtout pas envoyer dans le réseau d'assainissement (toilettes) des papiers non dégradables, des lingettes, des tampons ou serviettes hygiéniques, des couches, des déchets alimentaires... Ces déchets obstruent le système et risquent d'endommager les équipements (pompes de relevage, station...). Ils pourraient engendrer de lourdes pannes qui occasionneraient des frais de réparation conséquents pour la commune. A plusieurs reprises, Yann Ourcival, agent technique, a dû intervenir en urgence de nuit pour éviter que le réseau ne reflue !

Déjections animales : les parterres continuent à être végétalisés avec des espèces peu gourmandes en eau. Les espaces publics (places, parkings...) sont réaménagés et participent à l'embellissement du village pour le plaisir de tous. Nous souhaitons à nouveau sensibiliser au respect d'autrui concernant les aboiements des chiens, mais aussi alerter sur leur divagation, car beaucoup continuent à faire leurs besoins dans les rues et les parterres entretenus par les agents. Merci à tous de veiller à ramasser les déjections de nos amis à quatre pattes, ou de profiter des espaces naturels alentour pour partir en promenade ! Merci aussi de bien vouloir faire implanter une puce électronique d'identification sur les animaux domestiques. Cela évitera qu'ils soient considérés comme animaux errants et placés en fourrière (ce qui entraîne des dépenses conséquentes sur le budget communal).

LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Le réchauffement climatique fait que les températures estivales sont de plus en plus élevées et que les périodes de sécheresse peuvent durer.
Des incendies étant susceptibles de se déclarer un certain nombre de mesures doivent être prises pour limiter les risques en particulier près des maisons.
Au-delà des mesures de bon sens (éviter les feux de camp, les barbecues, le lancer de mégots dans la nature, l'abandon de bouteilles en verre...), il faut débroussailler les abords des habitations dans un rayon minimum de 50 mètres, enlever branches, arbustes et arbres morts, élaguer les branches basses des résineux, nettoyer les gouttières et les toits, éliminer les déchets inflammables (pneus, pailles, plastiques...). Cela peut éviter l'incendie des maisons mais permet aussi l'accès des parcelles aux pompiers. Les efforts et le coût du débroussaillement est très inférieur à celui des incendies, des dédommagements et des amendes. En cas de responsabilité, les assureurs peuvent aussi appliquer une franchise allant jusqu'à 5 000 euros. Merci à tous.

AGENDA

Vendredi 2 juin : Salle des Fêtes de Gignac, conférence : Les Kurdes par André Tulet.
Samedi 3 juin et dimanche 4 juin : CAMR pièce de théâtre
Vendredi 16 juin : CAMR Chorale de Souillac
Samedi 17 juin : fête du village
Samedi 17 juin 2023 : Trophée des Grimpeurs
Vendredi 23 juin : APE fête des écoles
Dimanche 2 juillet : vide grenier au moulin
Vendredi 28, Samedi 29 et dimanche 30 juillet : festival Ecaussystème
Samedi 12 août : Gignac ensemble « nuit des étoiles »
Samedi 7 octobre : inauguration du cœur de village
Dimanche 15 octobre : Gignac ensemble, foire aux livres
Samedi 11 novembre : soirée Conte à la bibliothèque